

FICHE D'INSCRIPTION 2023/2024
Ecole communale Pierre Mignan

REmplir une fiche par enfant

L'ENFANT

NOM, Prénom :
Sexe : F M Né(e) le : à
Lieu de résidence : Père Mère Foyer commun Garde Alternée Autres
Classe fréquentée :
N° de sécurité sociale :
Date des derniers vaccins ou rappels de vaccins :

RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT

Situation familiale :

Mariés Pacsés Célibataires Séparés/Divorcés Veuf/veuve Vie maritale

Responsable de l'enfant : Père Mère Tuteur

NOM, Prénom du père :
Adresse – CP – Ville :
Profession : Employeur :
Tel domicile : Tel Portable :
Email :

NOM, Prénom de la mère :
Adresse – CP – Ville :
Profession : Employeur :
Tel domicile : Tel Portable :
Email :

NOM, Prénom du tuteur :
Adresse – CP – Ville :
Profession : Employeur :
Tel domicile : Tel Portable :
Email :

Date et signature des parents

Cadre réservé à la mairie

Date de réception en mairie : Dossier complet : oui non
Inscription acceptée : oui non

INFORMATION PERISCOLAIRE 2023/2024

Ecole communale Pierre Magnan

LA RESTAURATION SCOLAIRE

- **Les horaires** : à partir de 11h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi au Centre Jean Chaix à Barcelonnette
Ce service payant est accessible, aux enfants à partir de 3 ans révolu, **sur inscription obligatoirement**.
- **Le trajet** aller/retour pour se rendre au Centre Jean Chaix à Barcelonnette se fait en autocar depuis le parking de l'école et sous la surveillance des agents de la commune qui accompagnent les enfants pendant tout le temps de restauration scolaire.
- **Les inscriptions** sont OBLIGATOIRES chaque semaine, le lundi soir(16h30) au plus tard, pour la semaine suivante par email à mairie-saintpons-ubaye@orange.fr
Toute inscription est définitive et due. En cas d'absence pour maladie (sur présentation d'un certificat médical), les repas non-pris ne seront pas facturés **après application de 2 jours de carence**.
- **L'achat des tickets de cantine** se fait à la mairie pendant les horaires d'ouverture de celle-ci auprès du secrétariat de mairie. Le règlement se fait par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par espèces (appoint obligatoire).

Tarifs 2023 / 2024* : **5,80 € / repas pour les résidents de Saint-Pons**
 6.90 € / repas pour les résidents d'autres communes

Les tickets de cantine sont à donner obligatoirement **le lundi matin à l'employée communale pour la semaine. Si les tickets ne sont pas donnés le lundi matin et qu'il n'y a pas d'inscription, l'enfant sera refusé à la restauration scolaire.**

*le tarif peut subir des augmentations au vu de la hausse des prix de la matière première de la SCAL ou du centre Jean Chaix.

LA GARDERIE

L'accueil en garderie, avant et après la classe, est un **service gratuit** assuré par deux agents communaux selon le planning ci-dessous. **Il est obligatoire d'inscrire** votre enfant une semaine à l'avance auprès de la mairie par email à mairie-saintpons-ubaye@orange.fr

Horaires de la garderie :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h45-8h20 ; 11h30-12h15 ; 16h30-18h15

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, VEUILLEZ RESPECTER CES HORAIRES.

Aucun retard ne sera toléré après la fermeture de la garderie.